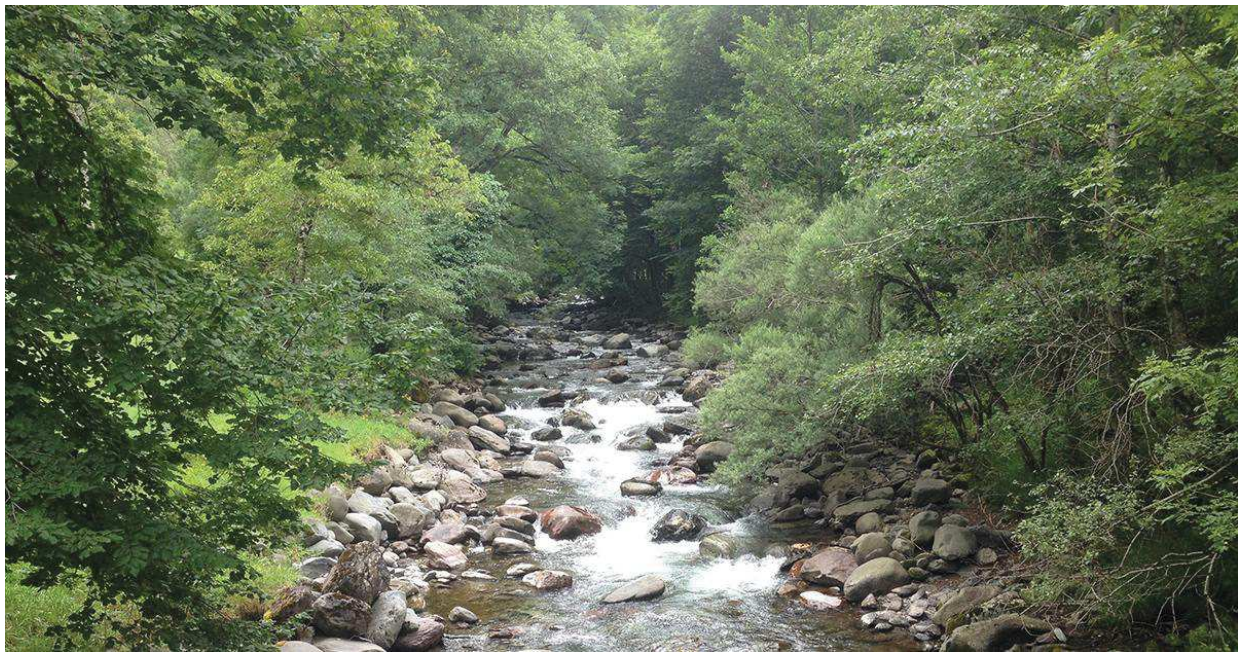




L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

Forêts de cours d'eau : quel équilibre trouver entre entretien et préservation de la biodiversité ?

Lors d'une journée, organisée notamment par l'Astee et l'AFB, les intervenants ont partagé leurs expériences pour prendre en compte la biodiversité dans leur gestion des ripisylves, ces forêts bordant les cours d'eau. Zoom sur quelques exemples.



© Gabriel Melun

Comment mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans la gestion des ripisylves, ces forêts singulières qui bordent les cours d'eau ? Pour répondre à cette question, les différents acteurs présents lors de journée technique, organisée notamment par l'Astee et l'AFB ont partagé leurs retours d'expérience.

Le contexte n'est pas simple. "*Les ripisylves ne sont pas délimitées et ne disposent pas de reconnaissance dans la réglementation en tant que telle, c'est donc la porte ouverte à toutes les interprétations*", a pointé Simon Dufour, enseignant chercheur à l'Université Rennes 2 spécialisé dans les hydrosystèmes fluviaux. Ce flou peut être problématique car les ripisylves se positionnent au carrefour d'enjeux qui nécessitent

parfois des mesures de gestion opposées. Par exemple, la protection contre les inondations et la préservation de la biodiversité. S'ajoute le fait que ces forêts se situent sur le terrain de propriétaires privés. C'est alors à eux d'en assurer l'entretien, tandis que certaines collectivités s'emparent de ce sujet.

Pour améliorer la gestion de ces espaces, des leviers peuvent être actionnés comme l'utilisation d'indicateurs de l'état de ces forêts et une gestion différenciée. Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne s'est appuyé sur un suivi des populations de saules et de peupliers pour prendre le pouls des ripisylves de la réserve naturelle du Val de Loire. *"L'indicateur salicacées ligériennes a été développé pour le Rhône mais il s'applique bien à la Loire"*, souligne Benoît Fritsch, garde technicien-animateur de la réserve naturelle de Loire. Les saules et peupliers présentent en effet une forte dépendance au niveau de la nappe et sont révélateurs de l'activité du fleuve. Les techniciens ont établi une pyramide des âges des arbres présents par zone. Sur cette base, ils peuvent ensuite arbitrer les actions de gestion à mener. *"Nous sommes sur une réserve mais cela n'empêche pas les travaux, décidés à l'échelle du bassin (Dreal), rappelle Benoît Fritsch. Lors de la définition des zones de travaux, nous essayons d'exclure les espaces où des classes d'âges manquent. Nous pouvons nous le permettre car nous disposons d'une bonne largeur de ripisylve"*.

Prendre en compte la fragilité des écosystèmes

D'autres acteurs, comme le Département de la Meuse ont souhaité que l'approche de ces milieux change : d'une gestion axée sur l'entretien et peu portée sur la restauration, il s'oriente vers des actions différenciées selon les tronçons. *"Beaucoup de cours d'eau sont préservés en Meuse, les travaux d'entretien ont un impact sur la faune et la flore, nous souhaitons prendre en compte leur fragilité"*, indique Alice Pescheloche, technicienne rivière et milieux aquatiques du Département de la Meuse. *"Nous voulions une évolution des objectifs en fonction de l'état du milieu aquatique"*. Le Département s'est lancé dans l'élaboration d'un outil d'accompagnement des maîtres d'ouvrage : un guide sur une gestion différenciée des milieux aquatiques. Dans les grandes lignes celui-ci préconise un diagnostic qui prend en compte les caractéristiques hydrologiques du cours d'eau, de la ripisylve et la présence d'embâcles. Les enjeux seront ensuite mis en regard des constats pour trouver un compromis entre intérêts écologiques et humains. Un programme de gestion sera alors établi avec des actions estimées financièrement et priorisées. Sur son territoire, tous les maîtres d'ouvrage ne partiront toutefois pas de zéro. Certains, comme le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure (Smavas), ont déjà mis en œuvre la gestion différenciée. *"Nous fonctionnons avec deux modes de gestion, explique Gauvin Demaux technicien rivière. Pour 90 % de notre linéaire - soit 800 km - nous sommes en gestion passive : nous intervenons peu. Les cours d'eau sont caractérisés par une faible dynamique, donc peu d'apport de bois, et peu d'habitat donc des enjeux humains limités"*.

Pour le reste du linéaire (100 km), le syndicat intervient tous les six ans pour notamment éliminer les embâcles présents au niveau de villages et des ouvrages d'art.

"Nous attendons du guide qu'il nous permette d'améliorer nos diagnostics, de fixer clairement les enjeux mais également d'introduire la notion de non intervention et d'améliorer les actions de gestion", a précisé Gauvin Demaux.

Le guide du Département est aujourd'hui mis en page et devrait être diffusé prochainement.

Production forestière et restauration de ripisylves : quel équilibre possible ?

Autre initiative : faire appel aux connaissances des forestiers pour restaurer les ripisylves. Ainsi, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Somme - Ameva s'est rapproché du centre régional de la propriété forestière (CNPf) des Hauts-de-France. *" Les trois-quart de notre linéaire avaient une ripisylve soit absente soit déficiente",* note Bilal Ajouz, responsable de la mission d'assistance technique à l'aménagement et à l'entretien des rivières d'Ameva. Accompagné par le CNPF, ils ont lancé un programme de restauration sur la période 2010-2015. Leurs objectifs ? La démonstration de l'opération de restauration et la stabilisation des berges, l'installation d'essences à feuilles arborées et arbustives pour offrir un habitat pour la faune ripicole mais également une production forestière à courte rotation et la production de bois de chauffage pour les locaux.

Le coût de l'opération s'est élevé à 230 k€ sur cinq ans. 33 % du programme a été consacré à la gestion et la restauration des ripisylves : 650 arbres ou arbustes ont été plantés.

Certains acteurs tentent de construire des outils réglementaires pour protéger leurs ripisylves. Ainsi, le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron est confronté à des coupes sur la largeur de la ripisylve, y compris dans des espaces protégés. Le bénéficiaire ? La centrale bois énergie de Pierrelatte. *"Leur stratégie commerciale est agressive,* pointe Jonas Huguenin chargé de mission en hydromorphologie. *Les commerciaux de la centrale vont voir les propriétaires [de terrain au bord de cours d'eau] en leur proposant d'entretenir leurs berges tout en les rémunérant cinq euros la tonne".* D'un point de vue réglementaire, si la coupe est réalisée sur moins de quatre hectares pour un même propriétaire, la déclaration en préfecture n'est pas exigée. Et si les propriétaires sont différents, les coupes peuvent être juxtaposées.

Le syndicat est aujourd'hui en cours de discussion avec la direction départementale des territoires (DDT) : il souhaiterait construire un outil réglementaire pour protéger ces espaces.

Article publié le 08 octobre 2019



Dorothee Laperche , journaliste
Rédactrice spécialisée